

de vous montrer hostile à une institution établie spécialement pour vous et pour eux.

Peut-il y avoir l'ombre d'une spéculation dans une opération toute de tendresse, de désintéressement et d'abnégation ?

Laissez faire votre mari, encouragez-le. On ne regrette jamais un acte de prévoyance ; on déplore souvent un mouvement d'irréflexion qui vous fait repousser un acte de sagesse.

3° *Nous préférons placer nos économies à la Caisse d'Épargne.*

L'assurance et le placement sont deux opérations bien distinctes qu'il ne faut pas confondre entre elles. Le placement ne remplacera jamais l'assurance qui a des privilèges spéciaux qu'on ne trouve que chez elle.

Je ne vous dis pas : prenez toutes vos économies et mettez-les dans les sociétés de secours mutuels. Non, faites-en deux parts : l'une sera consacrée aux placements à intérêts, l'autre sera destinée à la société. Voilà ce que doit faire tout père de famille.

Que vous donne un placement ? L'économie que vous faites chaque année, plus l'intérêt. Rien de plus. Et pour faire des économies, il y a une condition essentielle que vous oubliez : il faut vivre.

La mort arrête la source des économies.

Placez \$50.00 chaque année, vous aurez dans cinq ans \$250.00, dans 10 ans \$500.00, plus les intérêts, si vous les avez laissé capitaliser.

Rien de plus, encore une fois.

Que donne la société de secours mutuels ? ce qu'aucun placement ne peut donner elle crée un capital par le décès. La mort n'arrête plus ici la source des économies, elle crée au contraire le patrimoine, elle forme le capital.

Je crois, mère de famille, avoir fait tout mon possible pour vous montrer que la société de secours mutuels, à l'abri de toute critique, mérite votre plus entière confiance et reste digne d'être encouragée par vous comme l'institution la plus bienfaisante et la plus morale.

Si, malgré ces réflexions, vous persistez dans votre obstination injustifiée et coupable, je le déplore pour vous et pour ceux qui doivent vous être chers, et vous souhaite de ne jamais le regretter.

Si au contraire, j'ai pu toucher vos sentiments de tendresse maternelle, et si j'ai pu ramener votre esprit à une juste appréciation des privilèges incontestables de cette institution, je serais heureux de lui avoir acquis un adepte de plus et je me féliciterais d'avoir pu vous être utile.



## Lettre Circulaire du Président Général

### CONCOURS

#### Insignes d'Officiers de Cercles

AUX OFFICIERS ET AUX MEMBRES DES CERCLES ET DES BUREAUX DE PERCEPTION

Messieurs,

Le Bureau Exécutif, ayant choisi un nouveau modèle pour insignes d'officiers de cercles, désire fournir à ces derniers le moyen de gagner assez facilement une série de ces insignes et ; en conséquence, il a décrété ce qui suit :

1° Tout cercle qui admettra 15 membres depuis le 1er juillet jusqu'au 15 août prochain inclusivement recevra en récompense une série de nouveaux insignes d'officiers ;

2° Afin de faciliter le recrutement, le Bureau Exécutif réduit de un dollar l'honoraire d'enregistrement pour les certificats de \$1,000.00, \$2,000.00 et \$3,000.00, et autorise les cercles à diminuer les taux de leurs droits d'entrée selon leur bon plaisir ; les taux du droit d'entrée, pour admission dans les bureaux de perception, sont aussi diminués de \$1.50 chacun, pour les candidats qui seront admis du 1er juillet au 15 août prochain ;

3° Les bureaux de perception, qui, comme résultat du concours, pourront être convertis en cercles, jouiront des mêmes avantages en observant les mêmes conditions.

Les membres du Bureau sont convaincus que tous les sociétaires accepteront avec plaisir ce concours nouveau genre et que les cercles sans exception se feront un devoir d'en remplir les conditions afin que le jour de notre grande démonstration, le 23 août prochain, tous les officiers puissent porter ces nouvelles décorations qui, par leur cachet artistique, feront honneur à notre société.

Votre tout dévoué confrère,

JOS. CONTANT,  
Prés. Gén.